

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AOUT 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

BIENS SANS MAITRE - INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Après diverses recherches il apparaît que la parcelle cadastrée H 174 peut être considérée comme bien sans maître. A l'unanimité le Conseil municipal décide d'exercer ses droits en application de l'article 713 du Code Civil et autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'incorporation des biens dans le domaine privé communal.

GARDERIE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

A l'unanimité les tarifs de la garderie municipale sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2018-2019.

- forfait annuel : 160 euros par enfant pour l'année scolaire 2018-2019
- forfait trimestriel : 80 euros par enfant pour l'année scolaire 2018-2019
- forfait mensuel : 35 euros par enfant pour l'année scolaire 2018-2019
- ticket journalier : 5 euros par enfant pour l'année scolaire 2018-2019
- pénalité de retard : 5 euros par quart d'heure commencé

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants : repas cantine 3,80 euros.

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION

Suite à des modifications de personnel Monsieur le Maire propose le recrutement pour une durée déterminée, d'un agent d'animation pour l'entretien des bâtiments communaux et l'encadrement des enfants au restaurant scolaire et transports scolaires. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de GROUPEAMA d'un montant de 3 778,85 euros en règlement des réparations de l'effraction au bureau de poste.

PERSONNEL COMMUNAL : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour les espaces verts.

Pour extrait
en Mairie, le 23 août 2018
le Maire,